

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Transition énergétique	285

Le Conseil Régional,

- VU** le régime cadre exempté n° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation, notamment son point 5.2.1 relatif aux aides aux projets de recherche et de développement, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par le Règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1521-1 à L.1525-3
- VU** le Code du Commerce
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale sur la Transition énergétique 2017-2021,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires en date des 17 et 18 octobre 2019

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

ENTENDU les interventions de Sophie BRINGUY, Éric THOUZEAU, Emmanuelle BOUCHAUD, Roch BRANCOUR, Pascal NICOT, Dominique AMIARD, Franck LOUVRIER, Olivier BIENCOURT, Brigitte NEDELEC, Christophe CLERGEAU, Philippe HENRY, Maurice PERRION, Laurent GERAULT, Catherine DEROUCHE

Après en avoir délibéré,

Au titre de l'exercice budgétaire 2019

Automobile Club de l'Ouest

ATTRIBUE

une subvention de 350 000 € à l'Association Automobile Club de l'Ouest, pour une dépense subventionnable de 2 854 500 € TTC, pour le financement d'une station de production et de distribution d'hydrogène au Mans en lien avec le projet "H2Ouest" ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 350 000 € ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association Automobile Club de l'Ouest, figurant en annexe 4 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

Projets hydrogène dans le cadre de l'appel à projets ADEME « Ecosystèmes de mobilité Hydrogène »

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 350 000 € pour soutenir les projets hydrogène dans le cadre de l'appel à projets ADEME « Ecosystèmes de mobilité Hydrogène » ;

Au titre de l'exercice budgétaire 2020

SEM Croissance Verte

AUTORISE

la création de la SEM Croissance verte ;

APPROUVE

les statuts de la SEM Croissance verte et le règlement de son assemblée spéciale figurant en annexe 2 ;

APPROUVE

la participation de la Région au capital de la SEM Croissance Verte à hauteur de 5000 actions, pour une valeur nominale de 1 000 €, représentant 50 % du capital, soit 5 000 000 € ;

APPROUVE

le versement de cette somme en une seule fois ;

AUTORISE

la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Appel à projets régional ADEME-Région "Unités de méthanisation en Pays de la Loire"

APPROUVE

le règlement de l'appel à projets régional ADEME-Région « Unités de méthanisation en Pays de la Loire », figurant en annexe 3.

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 4 662 000 € d'autorisations de programme, de 1 045 000 € d'autorisations d'engagement, de 6 200 000 € de crédits de paiement en investissement et de 1 430 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 285 « Transition énergétique ».

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Vote sur l'appel à projets régional ADEME - Région "Unités de méthanisation en Pays de la Loire" :

Abstention : groupe Rassemblement National des Pays de la Loire.

Absent lors du vote : Alain AVELLO et Pascale DEBORD.

REÇU le 19/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs